

Avis de modification des directives relatives à la composition des équipes pour la saison 2

Saison 2 : Présentation de la politique relative au changement de division

- L'IASF et les organisateurs des épreuves de qualification ont reçu des commentaires des entraîneurs de la saison 2 concernant la nécessité d'une plus grande flexibilité afin de permettre la poursuite de la participation des athlètes à mesure qu'ils passent dans les divisions d'âge Open et de permettre aux athlètes masculins de rejoindre ou de quitter le sport sans que cela n'affecte l'éligibilité de l'équipe.
- Cet ajustement est mis en place pour une période d'essai d'un an ; l'IASF et les organisateurs des épreuves de qualification évalueront l'impact de cet ajustement fin 2026. Une décision concernant la prolongation de la période d'essai ou la révision de la politique sera communiquée fin 2026/début 2027.
- Cette période d'essai permettrait d'ajuster la politique de changement de catégorie afin d'autoriser un nombre limité de demandes de changement de catégorie dans des circonstances exceptionnelles.
 - Les demandes seront adressées à l'IASF et examinées par les organisateurs des épreuves de qualification ; **toutes les demandes sont soumises à approbation.**
 - Les demandes doivent résulter de circonstances atténuantes.
 - Les demandes doivent être reçues dans un délai déterminé.

À qui s'applique cette mesure :

- Aux équipes qui se qualifient lors d'épreuves de qualification se déroulant du 24 mars 2026 au 31 juillet 2026 (Saison 2)
- Applicable aux équipes ayant obtenu leur qualification lors des épreuves de la saison 2 pour les Championnats du monde de cheerleading et de danse de l'IASF 2027.
- Les équipes confrontées à des circonstances atténuantes les empêchant de concourir dans leur division d'origine. Voici quelques exemples, sans que cette liste soit exhaustive :
 - Une diminution du nombre d'athlètes masculins entraînant le non-respect des critères requis pour la division mixte.
 - Un nombre important d'athlètes de moins de 18 ans atteignant l'âge requis pour passer dans la division Open internationale.

Calendrier et procédure :

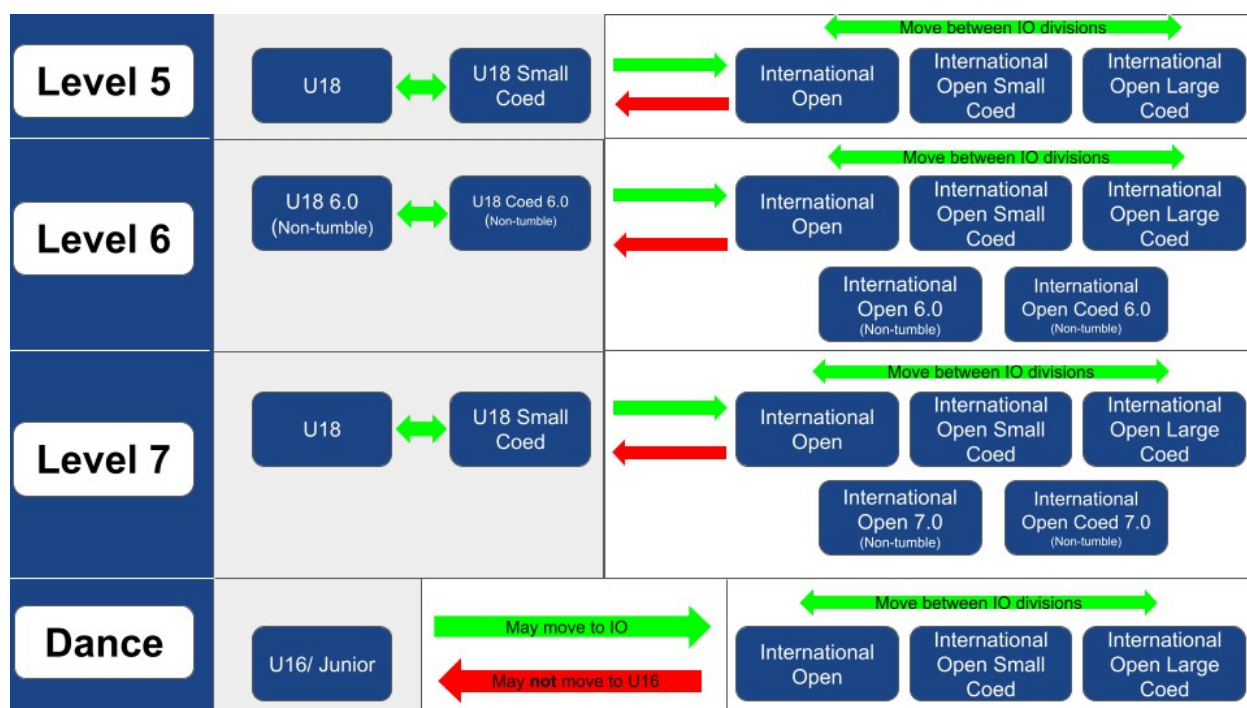
- Les équipes éligibles ayant obtenu une place lors de la saison 2 doivent demander une dérogation pour changement de division avant le 15 août 2026.
- Les équipes seront informées du statut de leur demande au plus tard le 15 septembre 2026.

Éligibilité et restrictions :

- Chaque programme/club est limité à une seule demande de changement de division par cycle de candidature.
 - Une fois la demande soumise, elle est définitive et ne peut être modifiée ni transférée à une autre équipe au sein du programme.

Avis de modification des directives relatives à la composition des équipes pour la saison 2

- L'IASF se coordonnera avec les organisateurs locaux pour déterminer la structure opérationnelle des clubs multi-sites.
- Les équipes peuvent demander à passer dans une autre division au sein du même niveau (cheerleading) ou du même genre (danse), sous réserve des restrictions suivantes :
 - Les équipes U18 **peuvent** demander à passer dans les divisions International Open.
 - Les équipes International Open **ne** sont **pas** autorisées à descendre dans les divisions U18.
 - Les équipes 100 % filles peuvent passer dans les divisions mixtes au sein du même niveau/genre.
 - Les équipes mixtes peuvent passer dans les divisions « All Girl » au sein du même niveau/genre.



Comment demander un changement de division :

- Remplissez le formulaire de demande
 - [LIEN VERS LE FORMULAIRE DE DEMANDE](#)
- Consultez régulièrement vos e-mails pour suivre l'évolution de votre demande